

CERTIFICAT DE VALIDATION OFFICIELLE DE DAN ET GRADES



心
技
体

SHINGITAI
unité cœur,
technique et corps

名
譽

MEIJO
l'honneur

中
節

CHUSETSU
la fidélité



Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées
Commission Spécialisée des Dan et Grades Equivalents

Délivré à
Mr CHARLES JOUSSOT
5 EM DAN

Homologué, le 01/06/2004

Le Président

Francis DIDIER

Loi du 16 juillet 1984 modifiée par la loi du 6 juillet 2000 - Extrait de l'article 17-2: «...Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dan et grades équivalents de la fédération délégataire...»

DO la voie